

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B sud Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 septembre 2020

DATE DE CONVOCATION : 18 septembre 2020

N°2020-06-12

Conseillers en exercice : 61
Conseillers titulaires et suppléants présents : 49
Conseillers votants : 54

Dont pouvoirs : 5

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 24 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Baignes-Sainte-Radegonde, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. MOREAU Philippe – **BAINES-SAINTE-RADEGONDE** : M. DUBOJSKI Michel, Mme Isabelle PIGNOCHET, M. BAUDET Pierre – **BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE** : Mme SWISTEK Florence, M. DELATTE Benoît, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe, Mme DELAHAYE Françoise, Mme COURIBAUT Carole, M. RENAUD Hervé, M. FONTENOY Yann, Mme PEREZ Géraldine – **BARRET** : M. PROVOST Jean-Jacques – **PAULHAC** Laëtitia – **BÉCHERESSE** : M. HERROUET Jean-Pierre – **BERNEUIL** : Mme GUETTÉ Marie-Claude – **BOISBRETEAU** : M. BARBOTEAU Pierre – **BRIE-SOUS-BARBEZIEUX** : Mme GROLLEAU Roseline – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. CHAPPA Patrice – **CHANTILLAC** : M. VEYSSIÈRE Jean-Marie – **CHILLAC** : Mme GARNEAU Janine – **CONDÉON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme BELLY Michèle, M. SALLÉE Jean-Philippe – **ÉTRIAC** : M. BARON Frédéric – **GUIMPS** : Mme BAUDOUIN Line – **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Aurélien – **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **LAGARDE-SUR-LE-NÉ** : M. TESTAUD Alain – **LE TÂTRE** : M. DESSE Bernard – **MONTMÉRAC** : M. BERGEON Frédéric – **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique – **PÉRIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : M. DEAU Loïc – Mme BELLOT Marie-Claude – **SAINT-BONNET** : Mme POURTAU Sandrine – **SAINT-FÉLIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-MÉDARD-DE-BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINT-PALAIS-DU-NÉ** : M. DUBROCA Allain – **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian – **SALLES-DE-BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel – **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre – **VIGNOLLES** : M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) - Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Barbezieux) a donné son pouvoir à Mme COURIBAUT Carole (Barbezieux) - M. RENAUDIN Vincent (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) – M. HUGUES Jacky (Touvérac) a donné pouvoir à M. DESSE Bernard (Le Tâtre) - M. CHAIGNAUD Eric (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre (Val des Vignes).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) – Mme BAUCANNE Brigitte (Berneuil) – M. DEXET Emmanuel (Champagne-Vigny) - M. BOUTIN Christian (Condéon) – Mme BARBOTIN Audrey (Etriac) – Mme PIGEAUD Annick (Guimps) – Mme MONTAUT Martine (Ladiville) – Mme PARIS Marie-Nicole (Le Tâtre) – M. PETIT Bernard (Oriolles) - M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet) - Mme BRILLANT Maryse (Saint-Félix) – Mme MAHIAS Marie-Josèphe (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) - Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Barbezieux) - M. RENAUDIN Vincent (Barbezieux) – M. TÉTOIN Gaël (Boisbretreau) – M. ÉLION Jean-Pierre (Brie-sous-Barbezieux) – Mme GOUFFRANT Marie-Hélène (Chillac) - M. BONNAUD Pascal (Lachaise) – M. GODET Sylvain (Sauvignac) - M. HUGUES Jacky (Touvérac) – M. CHAIGNAUD Eric (Val des Vignes).

N°12 - Objet : Tarification de l'école Multisports et Numérique 2020-2021

Rapporteur : Monsieur le vice-Président délégué à l'enfance jeunesse et au monde associatif

Monsieur le Vice-Président explique que l'école multisports et numérique a été mise en place à la rentrée de septembre 2018 et propose de renouveler l'action en 2020-2021.

Cette année 2020-2021, l'action sera coorganisée par le club de Basket (BBB) et le club de football (Alliance 3B) avec la CdC 4B.

Les autres clubs qui interviendront seront le FABB (Athlétisme), le centre équestre du Barbezilien, l'UBJ (rugby), et le club du Judo de La Couronne qui intervient déjà sur le territoire.

L'objectif de cette école multisports est d'initier les enfants de 6 à 11 ans du territoire à des sports variés dans un cadre ludique sans esprit de compétition. Elle se déroulera sur cinq mercredis durant chaque période scolaire. Un premier groupe de 9h00 à 10h30, un second de 10h30 à 12h00.

Une navette sera mise en place pour les enfants inscrits en centre de loisirs du territoire au départ Baignes, Barbezieux et Coteaux-du-Blanzacais en fonction du nombre d'inscrits.

En parallèle de l'école multisports, des ateliers numériques et vidéo seront proposés par l'Espace Numérique en Sud Charente (ENSC). Ces ateliers seront obligatoires et gratuits pour les enfants inscrits en centre de loisirs et à l'école multisports.

Toutes ces activités, hormis l'équitation, se dérouleront sur le site Christian Girard et au dojo à Barbezieux, mis gracieusement à disposition par la commune. Les ateliers numériques se dérouleront dans une salle du lycée Elie Vinet, également mise gracieusement à disposition.

Il est proposé la tarification suivante :

- Enfant inscrit seulement à l'école Multisports : 10€ / période ou 45€ / an
- Enfant inscrit seulement à l'école Numérique : 10€ / période ou 45€ / an
- Enfant inscrit en centre de loisirs et à l'école Multisports et Numérique : 10€ / période ou 45€ / an

L'inscription est un engagement et sera donc facturé sauf sur présentation d'un certificat médical.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le fonctionnement proposé pour l'école multisports et numérique 2020-2021 ;
- approuve la tarification proposée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 25 SEP. 2020
Publié ou notifié le : 25 SEP. 2020
Touvérac, le 25 SEP. 2020

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 25 septembre 2020
le Président,
Jacques CHABOT.



